

Délibération n°2023-02-04b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Office de tourisme communautaire : participation 2023

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Christophe Tur est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimont	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

Pour l'office de tourisme communautaire, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Alain Fonfrède, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Mady Junisson, Christophe Tur, Michèle Valibus et Éric Ziolo.

Le Président rappelle au Conseil que par délibération en date du 14 janvier 2017, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) s'est vu déléguer par Haute-Corrèze Communauté, la responsabilité et l'exercice des missions mentionnées à l'article 3 de ses statuts.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens, Haute-Corrèze Communauté « apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'OTC, sous forme de subvention ».

Pour information, l'Office de Tourisme Communautaire a voté son budget primitif 2023 le 17 mars 2023 (il est joint en annexe un projet de budget primitif).

Une demande d'une participation communautaire d'un montant de 607 400,00 €, au titre de l'année 2023, a été proposée contre 557 400,00 € en 2022.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire présenté ci-dessus ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2023 à 607 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	65
Pour	65
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 6 avril 2023

Le président,
Pierre Chevalier

